

**DELIBERATION N° 45b/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, M. FLORIN, Mme EL HAJOUI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST.

Excusés et ont donné procuration : Mme GOMEZ à M. MENIRI, Mme EL MANANI à M. OLIVIER, M. DADDA à Mme NAZEF, M. RUBANY à Mme BOULET, Mme DIALLO à M. FLORIN, Mme CETINKAYA à Mme EL HAJOUI, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : Décision Modificative n° 1 – Budget Ville 2024

Monsieur MENIRI informe qu'il y a lieu de procéder, sur le Budget Ville 2024, à un réajustement d'imputations budgétaires sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau joint en annexe.

VU la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11, L.2121-29 et L. 2313-1,

VU la délibération n°24b/2024 adoptant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget de l'exercice 2024 pour permettre la bonne exécution du budget,

CONSIDERANT que la décision modificative respecte les principes d'annualité, d'universalité, d'unité de spécialité, d'équilibre et de sincérité,

CONSIDERANT que la présente décision modificative respecte le formalisme du budget primitif comme le prévoit l'instruction M57,

CONSIDERANT tableau et à la maquette annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur MENIRI

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 28 voix pour et 5 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n°1 au budget VILLE de l'exercice 2024 qui s'établit conformément au tableau et à la maquette annexés à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DECISION MODIFICATIVE N°1/ BUDGET VILLE 2024

Imputation	Gestionnaire	Libellé	Section Réel/Ordre	Dépenses	Recettes	Observations
SECTION FONCTIONNEMENT						
6761	FIN	Différences sur réalisation positives	F Réel	-20 000,00		erreur d'imputation suite au changement de nomenclature
6811	FIN	Dotations aux immobilisations	F Réel	20 000,00		Correction d'imputation suite au changement de nomenclature
673	FIN	Annulations de titres sur exercice antérieur	F Réel	5 000,00		Nécessité de disposer de crédits en provision afin d'annuler des titres correctifs des exercices antérieurs
60612	ACHAT	Energie-Electricité	F Réel	-199 789,75		Sollicitation de montants prévus pour dépenses imprévues
6156	BATIMENT	Maintenance	F Réel	18 000,00		Sécurisation des écoles - dispositif PPMS
62268	FIN	Honoraires d'expertise	F Réel	100 000,00		Missions d'expertise RH et Finances
023	FIN	Virement à la section d'investissement	F Ordre	76 789,75		Ajustement de la prévision budgétaire initiale
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00	0,00	A L'EQUILIBRE

Imputation	Gestionnaire	Libellé	Section Réel/Ordre	Dépenses	Recettes	Observations
SECTION INVESTISSEMENT						
20422	URBA	Bâtiments et Instal. (Etudes)	I Réel	15 000,00		Aménagement Parc des Célestins
21318	BAT	Autres Bâtiments Publics (Opération 0019)	I Réel	-50 000,00		Report de la démolition de maison rue de la Truanderie
2118	FIN	Autres Terrains (Acquisition quelle opération ?)	I Réel	255 000,00		Acquisition foncière par exercice du droit de préemption urbain
2051	INFO	Concession et droits similaires	I Réel	35 000,00		Reste à payer Ciril progiciel Finances
1068	FIN	Besoin de financement de la section d'investissement	I Réel		- 1 294 723,57	Affectation provisoire des résultats d'exercice 2023
1068	FIN	Besoin de financement de la section d'investissement	I Réel		1 391 113,82	Affectation définitive des résultats d'exercice 2023
001	FIN	Déficit d'investissement reporté	I Réel	-1 546 810,36		Affectation provisoire des résultats d'exercice 2023
001	FIN	Déficit d'investissement reporté	I Réel	1 564 990,36		Affectation définitive des résultats d'exercice 2023
1641	FIN	Emprunts	I Réel	-100 000,00		Ajustement de la prévision budgétaire initiale
021	FIN	Virement de la section de fonctionnement	I Ordre		76 789,75	Ajustement de la prévision budgétaire initiale
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				173 180,00	173 180,00	A L'EQUILIBRE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n. 1 du Budget VILLE

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/07/2024

Numéro de l'acte : DELIB-45b-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20240624-DELIB-45b-2024-DE

Date de décision : 24/06/2024

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires